



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe

Consignes de sécurité applicables dans les établissements

Le 29/10/2020

Jeudi 29 octobre 2020, le Gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire.

Le ministère demande à chacune et chacun, personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance des consignes de sécurité et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles et établissements.

- [Retrouvez les consignes et les instructions relatives au renforcement des mesures de sécurité sur le site du ministère](#)

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



VIGILANCE



Posture permanente de sécurité valable en tout temps
et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité



Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/vigipirate

GOUVERNEMENT.fr



M.A.J. le 03/12/2020

À télécharger

- [Plan de sécurité des écoles, des collèges et des lycées](#)

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe
19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9
Tél. 02 43 61 58 00